



13 janvier 2025

FORMATION AU PARTENARIAT PATIENT·E DANS LES PARCOURS D'ASSISTANCE MÉDICAL À LA PROCRÉATION (AMP)

L'apport des associations aux questions d'amélioration des parcours d'AMP

Sommaire

- Présentation d'Emma et Virginie
- Les différents types d'associations
- La démocratie sanitaire
- Les actions spécifiques de l'association des Enfants d'Arc en Ciel
- Les actions spécifiques de l'association Collectif BAMP !
- Discussion et réponses à vos questions



Virginie RIO
Co-fondatrice de l'association Collectif
BAMP & INFO-FERTILITE

- Membre du comité exécutif INSERM PEPR "Santé des femmes et santé des couples"
- Membre du groupe de travail Génétique (ABM & Université Nantes)
- Membre de différents groupes de travail ABM



Emma VERSAILLES
Présidente de l'association Les Enfants
d'Arc en Ciel

Nous travaillons ensemble depuis des années

- EAC :

- parcours des familles LGBT
- regard de l'ouverture à la PMA pour toutes (loi bioéthique de 2021)
- approche d'accès aux droits parentaux



- BAMP

- connaissance globale des parcours AMP en France
- expertise sur l'AMP depuis 11 ans
- approche santé, droits et parentalité

Regard plus large sur
l'expérience AMP/PMA
des personnes et couples
en parcours

→ Notre travail quotidien a pour vocation de faire respecter la loi, la faire évoluer en terme d'accès à la procréation et la filiation.

→ Des droits pas toujours respectés que ce soit pour les couples hétérosexuels, LGBT, ou femmes seules

Nous sommes uniquement des bénévoles !

MOTS clés

- Intérêt général
- Engagement
- Responsabilités
- Égalité
- Projets
- Objectifs
- Moyens
- Démocratie en santé
- Éthique
- Déontologie
- Liberté



Statuts d'une association :

- Article 1 = Dénomination
- Article 2 = Objet
- Article 3 = Moyens
- Etc.....

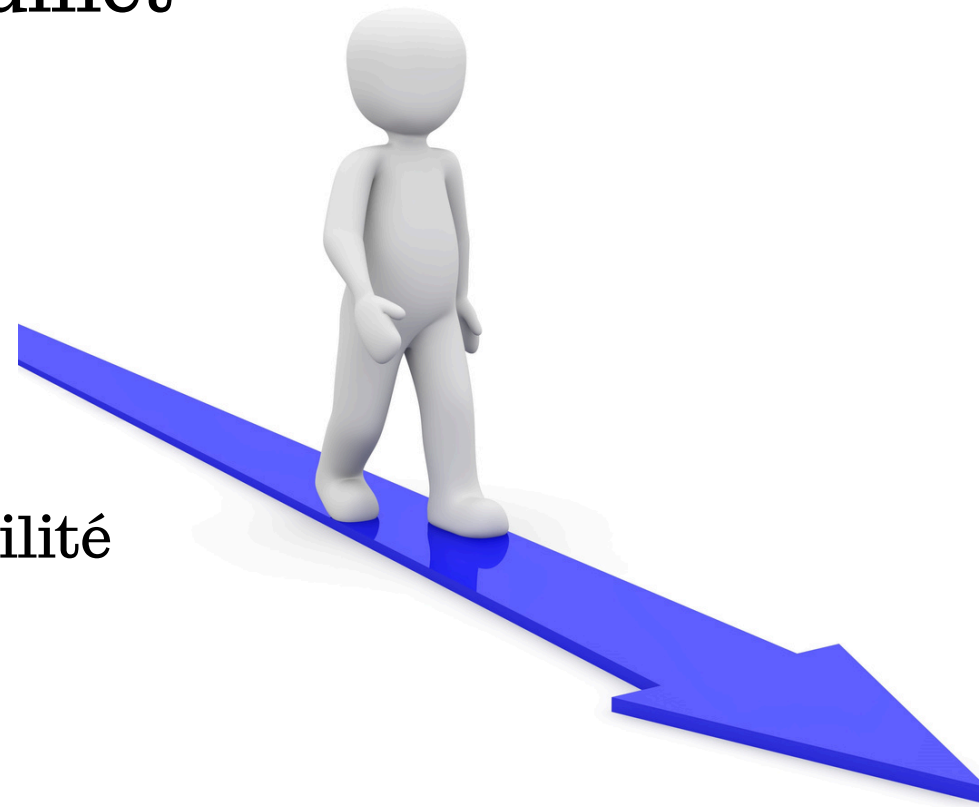
Démarches administratives obligatoires :

- Déclaration au Journal Officiel
- Conseil d'administration et bureau
- Assemblées générales annuelles
- Rapport d'activité annuel

Quatre types d'association définis par la loi du 1er juillet

1901 :

- l'association de fait,
- l'association déclarée,
- l'association agréée
- l'association reconnue d'utilité publique



Les effets de la déclaration :

Lorsqu'elle est déclarée, l'association possède la **capacité juridique**. Elle pourra ainsi notamment, comme le précise l'article 6 de la loi du 1er juillet 1901 :

- ester en justice (elle peut exercer toute action en justice tant en demande qu'en défense)
- recevoir des dons manuels, des subventions de l'État, des régions, des départements ou des communes ;
- percevoir les cotisations de ses membres.

L'agrément traduit la reconnaissance par l'État de l'engagement d'une association.

L'association agréée bénéficie d'avantages variables selon l'agrément : possibilité de demander des subventions publiques, avantages fiscaux, droit de pratiquer certaines activités.

Et des devoirs aussi : justifier son engagement au sein des commissions représentant des usagers dans les hôpitaux, comptes et rapports d'activité remis annuellement au ministère concerné, type de ressources spécifiques.

Critères principaux pour l'obtention d'un agrément :

- L'association répond à un objet d'intérêt général,
- L'association a un mode de fonctionnement démocratique,
- L'association respecte la transparence financière.



Principes clés :

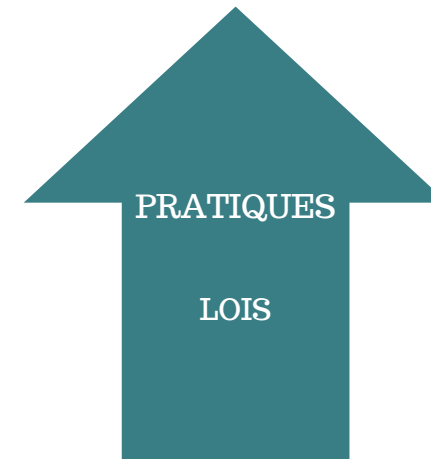
- Participations citoyens, patients, usagers
- Écoute et prise en compte des attentes des usagers
- Accessibilité et transparence des informations, des choix, des décisions politiques
- Respect des droits des patients et des usagers

Objectifs :

- Améliorer la qualité des soins
- Renforcer la citoyenneté en santé
- Lutter contre les inégalités de santé

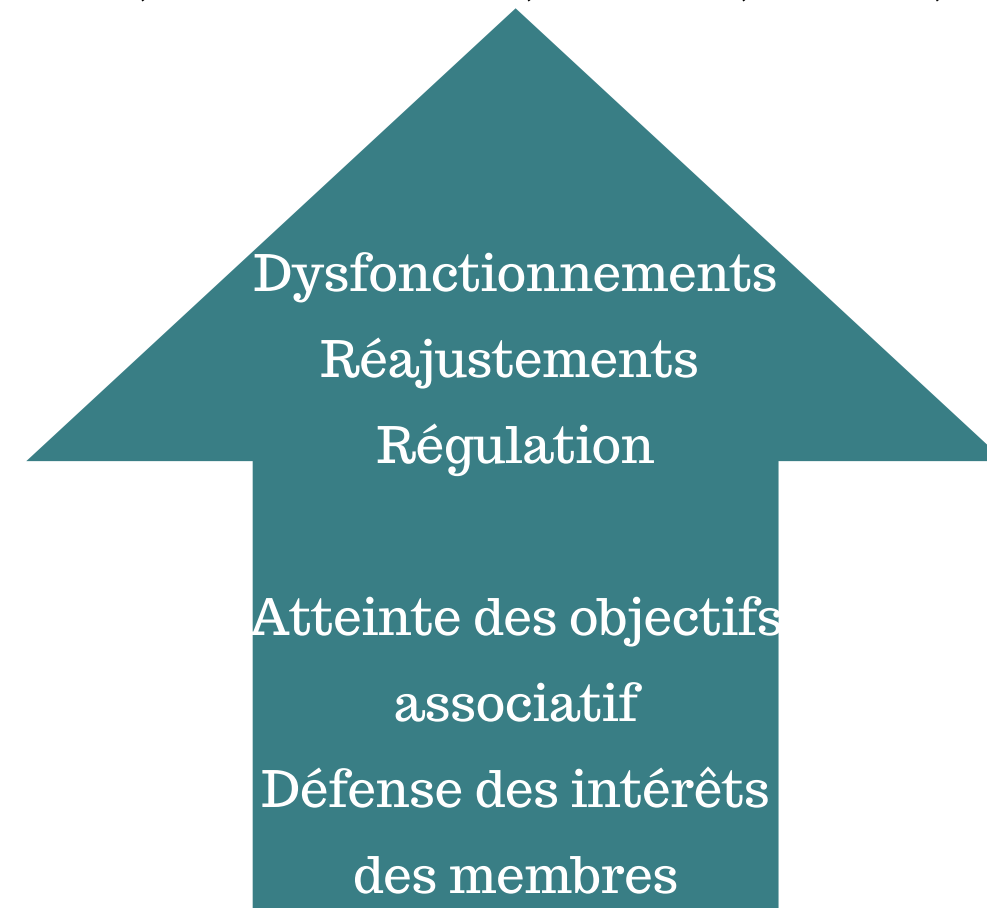


Évolutions positives juridiques, médicales, sociétales, pour toutes et tous, usagers, citoyens



EAC travaille avec : DDD, Agence de Biomédecine, cliniques, Ministère de la Justice, NOTAIRES, CNAM, autres associations

BAMP travaille avec : ABM, CCNE, SMR, Laboratoires, CNAM, CNSE, ARS, INSERM, ANSM, POLITIQUES, MEDIAS



Associations

Présentation de l'association les Enfants d'Arc en Ciel



Nos revendications pour les familles LGBT



- Association d'intérêt général fondée en 2007
- Créée à partir d'un forum
- Accès gratuit et sans condition d'adhésion à nos informations
- L'une des fondatrices a mené un long combat contre la sécurité sociale pour que la mère non légale obtienne le congé paternité
- Accompagner les personnes LGBT dans leur projet de parentalité
- Combat juridique pour leurs droits parentaux

Le travail quotidien de nos bénévoles en distanciel :

- Répondre aux questions des personnes par mail et téléphone
- Informer sur tous les types de parcours et des procédures pour établir les filiations qui sont associées
- Mettre à disposition des outils, fiches pratiques, FAQ pour les informer de leurs droits
- Renseigner les professionnels (notaires), sur les bonnes procédures à suivre

La FAQ des Enfants d'Arc en Ciel, l'asso !

Recherchez dans la FAQ



PMA



PMA en France



Depuis quand les femmes seules et les couples de femmes peuvent-elles effectuer un parcours PMA en France ?



Je veux effectuer une PMA en France, où m'adresser ?



Comment se passe le parcours de PMA en France ?



Pour faire une PMA en France, faut-il être mariées ?



Les PMA réalisées en France sont-elles remboursées ?



Créer des espaces pour que les familles échangent entre elles, se partagent des conseils, leurs expériences, et se sentent en confiance :

- Visio sur le parcours parental mais aussi des sujets de parentalité (place du deuxième parent)
- Conviviales par régions
- Week-end annuel de l'association au niveau national
- Groupes de mamans sociales séparées



Évolutions juridiques EAC l'asso explique

→ Avant 2013

Aucune possibilité d'établir la filiation de la mère qui n'a pas porté l'enfant. C'est une mère sociale qui est considérée comme un tiers par la justice. **En cas de séparation ou de décès rien ne la protège.**

→ En 2013

Vote de la loi dite du Mariage pour Tous et possibilité d'établir la filiation de la mère qui n'a pas porté l'enfant grâce à l'**adoption plénière** de l'enfant du conjoint.

→ Août 2021

Vote de la loi bioéthique qui ouvre l'accès à la PMA en France **aux couples de femmes et aux femmes seules**. Possibilité d'établir la filiation de l'enfant avant sa conception par le biais de la Reconnaissance Conjointe Anticipée (RCA). C'est une démarche payante et réservée aux couples de femmes (les pères hétérosexuels déclarant simplement leur enfant à la naissance, en mairie et gratuitement), qui ne concerne en outre **que les femmes passant par un parcours de PMA**, les autres n'y ont pas droit. **Cette démarche doit obligatoirement être réalisée avant la conception de l'enfant par PMA.** Pour les enfants conçus par PMA à l'étranger avant le 3 août 2021 (et uniquement pour ceux-là) : possibilité d'établir la filiation par un acte de Reconnaissance Conjointe à Posteriori, qui doit être validé par le Procureur. Cette mesure s'applique aux mères séparées (à condition que la mère légale donne son accord) et aux enfants majeurs, mais est limitée dans le temps : **cette possibilité disparaîtra le 3 août 2024.**

→ Février 2022

Réforme de l'adoption : **il n'est désormais plus obligatoire d'être marié-e-s pour demander l'adoption plénière de l'enfant du conjoint.** De plus, l'article 9 de cette loi permet aux mères séparées ayant fait une PMA à l'étranger, avant le 3 août 2021 mais ne pouvant bénéficier d'une Reconnaissance Conjointe à Posteriori en raison du refus de la mère légale, de pouvoir établir leur filiation par adoption plénière de l'enfant du conjoint sans consentement de leur ex-compagne. **Ce dispositif n'est toutefois possible que pendant 3 ans, soit jusqu'au 21 février 2025, et exclut toutes les femmes qui ne sont pas passées par un parcours de PMA reconnu à l'étranger.**

→ Aujourd'hui

Aujourd'hui, la filiation des enfants est conditionnée à leur mode de conception, dans une volonté d'exclure toutes les femmes qui ne font pas le choix d'un parcours de PMA avec donneur. En dépit des avancées de la loi, des mères n'ont toujours aucune solution pour établir leur filiation, ce qui crée une situation d'insécurité pour elles et leurs enfants. **Notre association revendique une réforme de la filiation qui permette la reconnaissance volontaire en mairie pour tou-te-s** indépendamment de la manière dont l'enfant a été conçu et du nombre de jours qui se sont écoulés depuis les derniers moments passés ensemble. **Nous demandons des solutions pour les mamans sociales séparées et privées de leurs enfants** indépendamment du nombre de jours écoulés depuis leur dernier moment passé ensemble ou le mode de conception des enfants. **Nous refusons de nous contenter des miettes que l'on daigne nous accorder depuis de nombreuses années**, nous réclamons l'égalité pleine et entière pour tous les parents et pour tous les enfants.

Quelles démarches pour une PMA en France

La procédure à suivre uniquement dans le cadre d'un parcours de PMA (considéré comme légal en France)

Acte notarié de RCA à signer avant le parcours de conception

RECONNAISSANCE CONJOINTE ANTICIPÉE (RCA)

Anticipée = avant la conception

Uniquement pour les parcours de PMA (en France ou à l'étranger) et à compter du 02.08.21

A signer chez un.e notaire **avant l'insémination ou avant le transfert en cas de FIV** et en même temps qu'un consentement à l'AMP

Coût : 182€ TTC environ

Documents à fournir : actes de naissance des deux femmes

Si vous n'avez pas signé de RCA avant votre IAD ou avant le transfert dans le cas d'une FIV : il faudra effectuer une adoption plénière de l'enfant du conjoint. Pour plus d'informations, contactez nous directement.

RECONNAISSANCE CONJOINTE A POSTÉRIORI

Cette démarche était transitoire et n'est plus possible depuis le 03.08.2024

Accompagnement dans un parcours au sens large :

- Informations, ressources sur l'accès à la parenté et parentalité (rediriger vers des personnes ou structures habilitées)
- Disponibilité dans les limites fixées pour répondre à leurs éventuelles inquiétudes (rdv psy)
- Accompagnement dans leurs questionnements
- Se renseigner sur la parentalité LGBT pour éviter toute stigmatisation et pouvoir renseigner sans laisser son jugement altérer les échanges
- Prise en compte des deux personnes dans le couple (personne qui ne porte pas l'enfant trop souvent mise à l'écart)



Problématiques plus globales liées à l'application de la loi bioéthique :

- Vigilance sur certains critères d'accès à la PMA parfois hors du cadre légal (à cause de manque de moyens humains et listes d'attentes trop longues)
- Pas les mêmes informations données selon les cliniques (don dirigé illégal)
- Non prise en compte des personnes trans dans l'accès à la PMA
- Complexité de la question de l'anonymat du donneur (ancien et nouveau régime)
- Appairage des ressemblances génétiques limitées (notamment pour les personnes racisées)

Présentation de l'association Collectif BAMP !

BAMP
• Collectif • • • •

- Association Loi 1901, reconnue d'intérêt général depuis 2015, agréée par le Ministère de la Santé et de la Prévention depuis 2022
- Association nationale de personnes infertiles ou stériles, ayant recours aux techniques d'AMP, personnes sorties de l'AMP avec ou sans enfant
- Association de parents et futurs parents d'enfants nés via une AMP intraconjugale ou avec dons de gamètes



- ❖ 1ère version du manifeste BAMP en 2013, actualisé en 2017 et en 2022
- ❖ Base de référence de nos actions associatives

Manifeste 2022 de l'association : 4 parties principales

- Prévenir et agir pour réduire les situations d'infertilité
- Mettre en œuvre une AMP moderne pour toutes et tous
- Reconnaître les patients de l'AMP comme acteurs de leur parcours de soins
- Repenser l'organisation juridique et le cadre éthique

Manifeste de l'association



Infertilités tous concernés !

Constats et propositions pour la prévention de la fertilité et la prise en charge en AMP

www.bamp.fr

1 – Prévenir et agir pour réduire les situations d'infertilité

- Considérer le principe ONE HEALTH, comme primordial dans l'ensemble des politiques publiques nationales, locales.
- Agir à tous les niveaux pour protéger l'ensemble de la population contre les risques environnementaux.
- Appliquer et soutenir les préconisations du RAPPORT sur les causes des infertilités via la mise en œuvre d'une stratégie nationale et d'actions coordonnées : éduquer, informer, diagnostiquer, préserver.

2 – Mettre en œuvre une AMP moderne pour toutes et tous

- Renforcer la prévention pour la santé à long terme des personnes infertiles.
- Faire respecter sur l'ensemble des centres d'AMP les conditions légales d'accès aux soins.
- Moderniser les outils de diagnostic des causes de l'infertilité : génétique, intelligence artificielle, EPRADE, immunologie.
- Augmenter les moyens financiers et humains pour des prises en charge de qualité dans des délais raisonnables.
- Faciliter l'accès territorial aux centres d'AMP pour tous et sur l'ensemble du territoire (régions rurales, territoires ultramarins).
- Autoriser les centres d'AMP qui le souhaitent (privés et public) à pratiquer l'autoconservation des gamètes et le don de gamètes.
- Autoriser le DPIA, ou d'autres techniques moins invasives pour les femmes en échec de FIV et/ou vivant des fausses couches.
- Encourager la recherche et les innovations.
- Mettre en place des accompagnements à la parentalité via don de gamètes.
- Poursuivre la sensibilisation au sujet du don de gamètes en France.

3 – Reconnaître les patients de l'AMP comme acteurs de leurs parcours de soins

- La démocratie sanitaire comme référence
- Le patient, acteur légitime de sa prise en charge
- Pour une prise en charge plus globale de l'infertilité
- **Stratégie nationale de lutte contre les infertilités**

4 – Repenser l'organisation juridique et le cadre éthique

- ONE HEALTH : santé environnementale comme principe premier des politiques publiques
- Fertilité, fécondité, infertilité et société
- La loi de bioéthique ne doit pas être un espace de batailles politiques
- Pour une protection contre les discriminations



Le collectif BAMP et sa référente Haut-Rhin, vous invite à venir rencontrer l'équipe du centre d'AMP du Diaconat



LE MARDI 5 NOVEMBRE 2024 À 18H30
au self du Diaconat-Roosevelt - 4^{ème} étage
14 Boulevard du Président Roosevelt, 68100 MULHOUSE

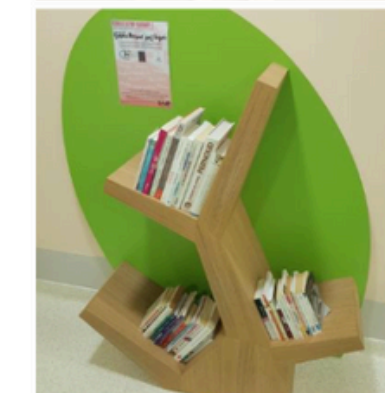
Venez profiter d'un temps d'échange où les professionnels du centre vous présenteront leurs activités et où la référente BAMP vous présentera l'association et le soutien qu'elle peut apporter lors de votre parcours.

Egalement au programme de cette soirée :
une présentation sur l'impact des perturbateurs endocriniens sur la fertilité et le parcours en AMP.

Ces interventions seront suivies d'un apéritif dinatoire.

Pour participer à l'événement, veuillez-vous inscrire à l'adresse mail suivante :
collectifbamp68@gmail.com

- Auvergne Rhône Alpes (Lyon, Clermont-Ferrand)
- Bretagne (Quimper)
- Bruxelles
- Grand Est (Nancy, Bar le Duc, Verdun, Colmar, Mulhouse)
- Guyane (Cayenne)
- Hauts de France (Lille)
- Ile de France (Paris, Pontoise, Ermont)
- Martinique (Fort de France)
- Normandie (Caen, Rouen)
- Nouvelle Aquitaine (Bordeaux, Poitiers)
- Nouvelle Calédonie (Nouméa)
- Occitanie (Montpellier, Rodez)
- Provence Alpes Côte d'Azur (Marseille, Nice)



❖ Membre de FERTILITY EUROPE depuis 2015



❖ Membre fondateur d'INFO FERTILITÉ avec la Société de Médecine de la Reproduction depuis 2021



❖ Membre de la CAPADD (commission d'accès des personnes nées d'une AMP avec Don) depuis 2022

❖ Partenariat avec l'association FERTI 971 (professionnels santé Guadeloupe) depuis 2022

❖ Membre de comité de pilotage du PEPR "Santé des femmes, santé des couples" de l'INSERM (Programme et Équipement Prioritaire de Recherche) depuis novembre 2023 (stratégie endométriose et stratégie infertilité)

❖ Membre du comité éditorial du Magazine Paillettes depuis 2023

❖ Participation au CA du CNGOF, intégration des associations de patientes janvier 2024

❖ Membre de l'institut EPIONE juin 2024

8 MARS 2023

8 ASSOCIATIONS DE PATIENTES SE MOBILISENT



POUR UNE MEILLEURE CONSIDÉRATION DES DROITS DES FEMMES AU SUJET DE LEUR SANTÉ.

UNE SANTÉ SPÉCIFIQUE, DES DROITS SPÉCIFIQUES !



13 janvier 2025
FORMATION AU PARTENARIAT PATIENT-E DANS LES PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT MÉDICAL À LA PROCRÉATION (AMP)

❖ Agence de la biomédecine :

- Zika
- campagne de communication sur le don
- santé des femmes et des enfants en FIV
- don ovocytes
- AMP et covid (2020)
- révision de l'arrêté du guide des bonnes pratiques (2017 et 2022)
- comité de suivi de la loi de bioéthique (2021-2023)
- gestion du stock de spermatozoïdes (2023)
- parcours patients (2023 - 2024)
- PEGH AMP et PEGH Génétique, (2023.....), don de gamètes (2024.....)

❖ CNAM et CNSE : groupe de travail relatif aux problèmes administratifs rencontrés

par les patients pour l'AMP en France et à l'étranger. (2023...)

❖ ARS : représentation des usagers du système de santé (Mme Dorival bénévole à Lyon)/ démocratie sanitaire, actions d'informations

des mauvaises pratiques professionnelles (2024....)

❖ ANSM : Rupture de stock médicaments, arrêt de la commercialisation des produits, PHRC DEVIT, Article 54/biosimilaires

❖ HAS :Synéchie et fibromes



Depuis 2015, nous organisons tous les ans la Semaine de Sensibilisation à l'Infertilité. Donner du temps et de l'espace pour nos sujets et faire se rencontrer les différents acteurs de l'AMP :

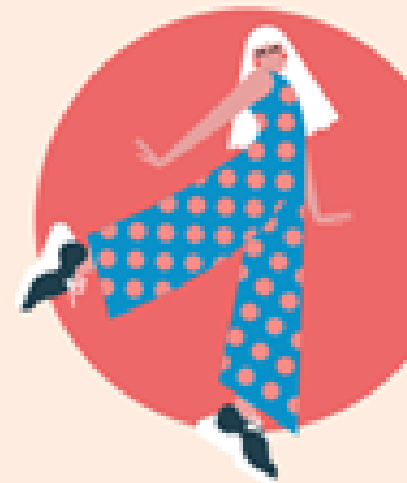
- Médecins de l'AMP
- Patientes et patients
- Chercheurs
- Grand public

→ 10ème édition en novembre 2024



L'alimentation et l'hygiène de vie, quels impacts sur la fertilité ?





**fertility
support**

VOUS SOUTENIR TOUT AU LONG DE VOTRE PARCOURS DE FIV

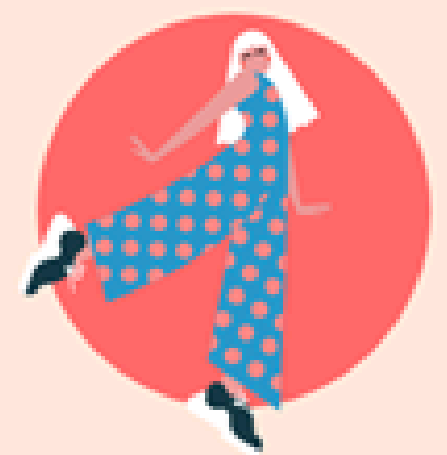
Document d'information pour la patiente

* Support fertilité

VOTRE SUIVI TÉLÉPHONIQUE PERSONNALISÉ

Dès la réception du consentement signé par vos soins et par votre médecin, une infirmière Patientys dédiée à votre suivi vous contactera **dans les 24 heures pour vous présenter les prochaines étapes de votre suivi établi selon votre parcours de FIV***.

fertility support intègre des appels de suivi à différentes étapes de votre parcours de FIV pour vous accompagner, vous soutenir et répondre à vos questions**. Votre conjoint(e) ou partenaire est invité(e) à participer à ces appels s'il (elle) le souhaite.



L'infirmière vous assistera si vous le souhaitez lors de votre première auto-injection afin de s'assurer que vous avez une bonne prise en main de votre traitement.



L'infirmière vous accompagnera lors de cette étape importante afin de vous apporter l'écoute nécessaire.

Inscription

Stimulation
ovarienne

Fécondation
et culture

Attente

Test de
grossesse



L'infirmière vous appellera pour vous présenter l'accompagnement proposé et planifier vos rendez-vous de suivi. Elle sera à votre écoute pour apporter le soutien nécessaire à l'initiation de ce protocole.



Pendant la phase de stimulation et de fécondation/culture, l'infirmière s'assurera que vous avez effectué tous les bilans nécessaires et vous expliquera les consignes de la suite du protocole. Elle vous accompagnera sur votre qualité de vie et sera à l'écoute de votre ressenti afin de vous soutenir.



Quel que soit le résultat, l'infirmière vous contactera pour faire un bilan et vous accompagner dans vos prochaines étapes.

Un numéro vert est disponible 7j/7 de 9h à 22h

0 805 691 448

Service à appel
gratuit

* FIV : fécondation in vitro.

** En cas de besoin, l'infirmière Patientys vous réorientera vers votre équipe médicale.





HUMANISER LE SOIN EN PMA

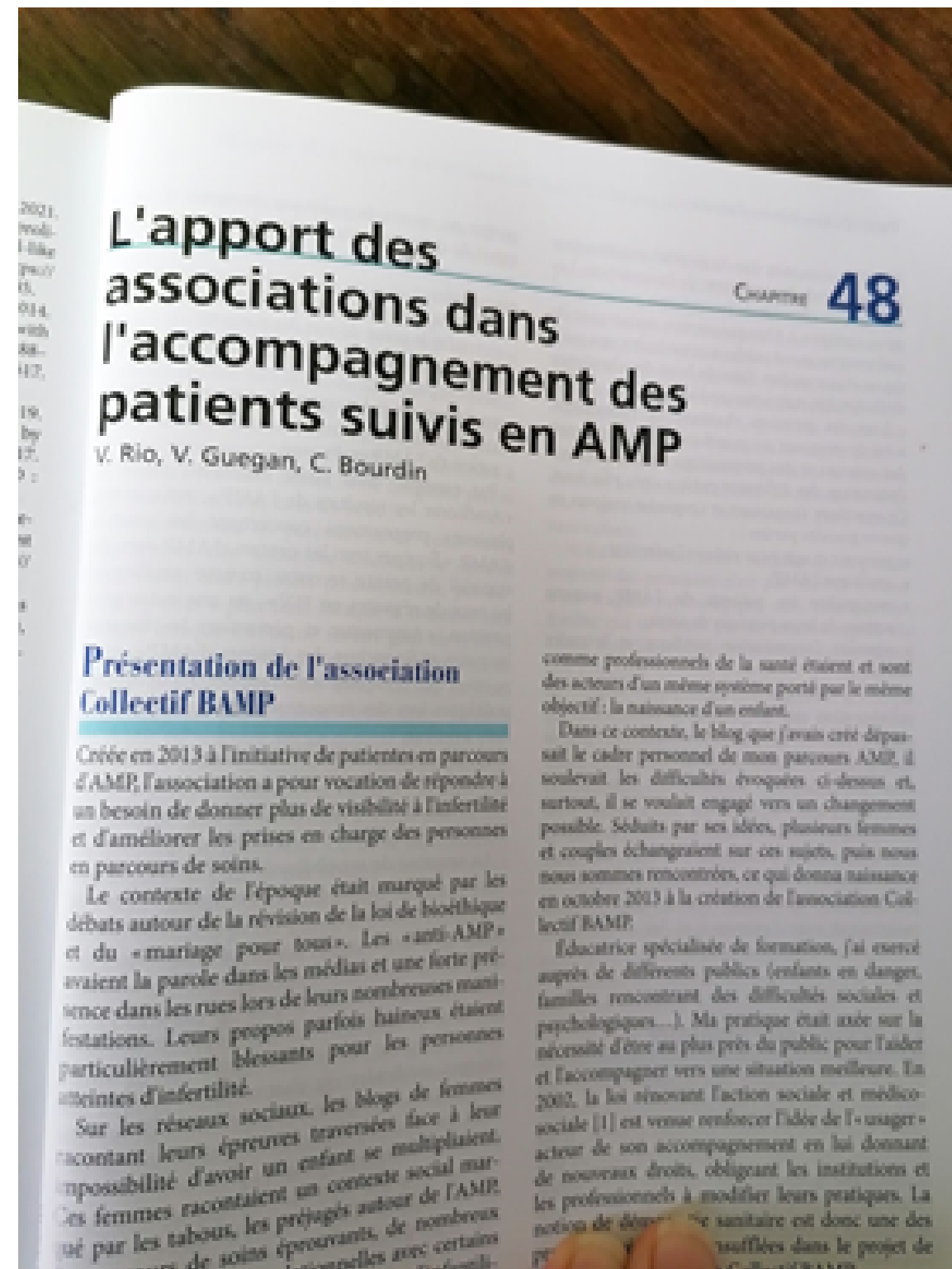
Conférence-débat animée par Marie-Joëlle Gros

Mardi 5 avril 2022 de 18h à 20h

Grand Amphithéâtre de l'Hôpital Sainte-Anne
Également diffusé sur Zoom

La PMA fait naître de grands rêves mais a des résultats très aléatoires. Les parcours médicaux s'apparentent en réalité à ceux d'une maladie chronique. Les patients se désespèrent, s'abîment, perdent confiance, une mécanique de l'échec se met en place, et les médecins sont souvent désemparés. Repenser le soin en PMA est donc une nécessité.

Publication dans la revue SOINS en novembre 2022 : Humaniser le soin en procréation médicalement assistée <https://www.em-consulte.com/article/1557543/article/humaniser-le-soin-en-procreation-medicalement-assi>





“L’accompagnement psychosocial de l’infertilité et des personnes en parcours d’AMP : un besoin à reconnaître et des propositions à développer”



LaProvence. S'abonner

“La PMA, on sait quand ça commence, jamais quand ça finit”, des couples provençaux racontent l’infertilité

Par Sandra Lorenzo

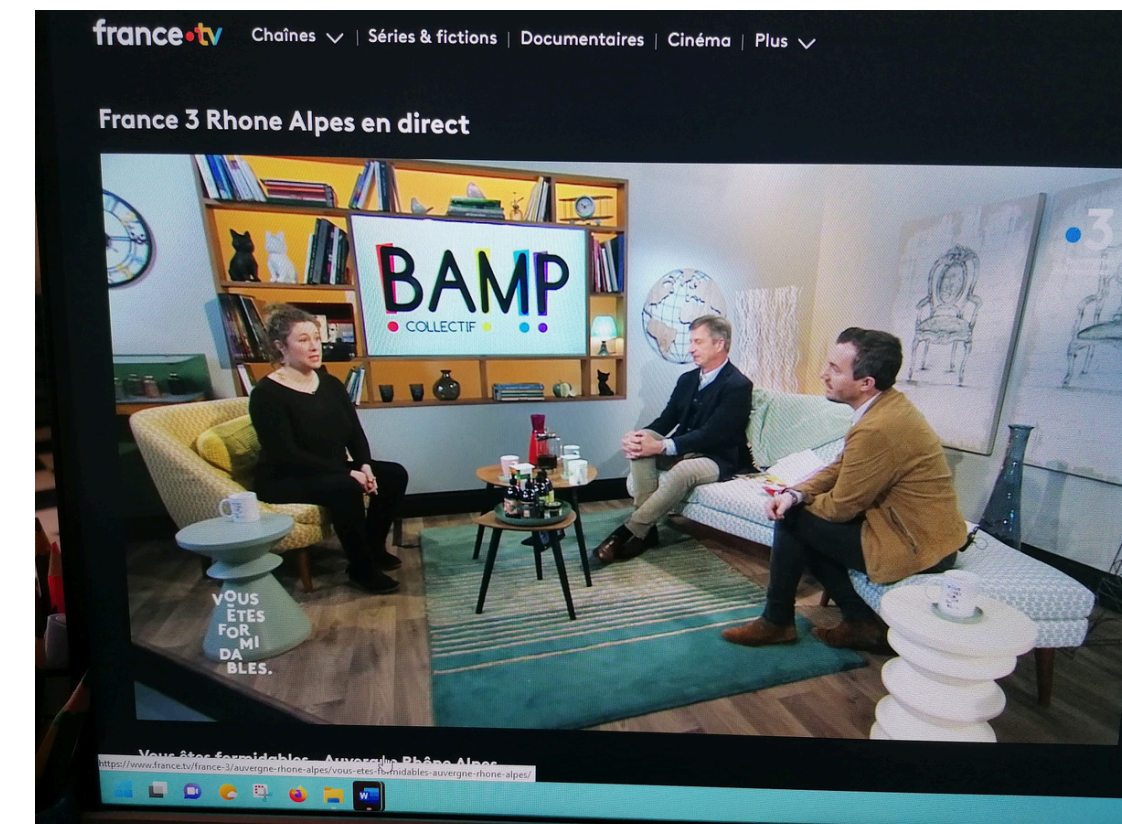
Publié le 25/01/24 à 19:12 - Mis à jour le 26/01/24 à 10:14



Sabrina et son conjoint ont connu l'infertilité pendant des années avant d'accueillir leur enfant.
DR



INTIMITÉS • PARENTALITÉ
**Virginie Rio, association BAMP :
« En parlant
d’infertilité, vous
montrez de l’échec »**





H E M E R I A
**EN LIBRAIRIE LE 1^{ER} MARS 2024
DÉJÀ DISPONIBLE
SUR HEMERIA.COM**

PHOTOGRAPHE

SYLVAIN DEMANGE

CONTRIBUTEURS

PR NELLY ACHOUR
DR MIKAËL AGOPIANTZ
FABRICE CAHEN
DR NICOLAS CHEVALIER
DR SYLVIE EPELBOIN
ELOÏNE FOUILLOUX
PR SAMIR HAMAMAH
PR NATHALIE MASSIN
SÉVERINE MATHIEU
PR MICHELINE MISRAHI
NORBERT NABET
TULLIA PENNA
VIRGINIE ROZÉE
& ELISE DE LA ROCHEBROCHARD
MARIAMA SOIBY

UN LIVRE CHORAL
POUR TOUT
COMPRENDRE SUR
L'INFERTILITÉ
ET LES PARCOURS
D'ACCÈS À LA
PARENTALITÉ
VIA L'AMP.

❖ Participation aux congrès Fédération Française d'Études de la Reproduction, S.M.R. et d'autres interventions auprès des professionnels de l'AMP

❖ Révision de la loi de bioéthique : CCNE, états généraux de la bioéthique, amendements, rdv politiques, pétitions

❖ Groupes de paroles (100 par an) et rendez-vous individuels

❖ Webinaires d'informations patients,

❖ Partenariat avec le Réseau de Santé Périnatal Parisien

❖ Travail avec différents laboratoires et entreprises dans le champ de l'infertilité et de l'AMP : conseils, expertise, démocratie sanitaire

❖ Exposition participative TRACES

❖ Interventions dans les médias



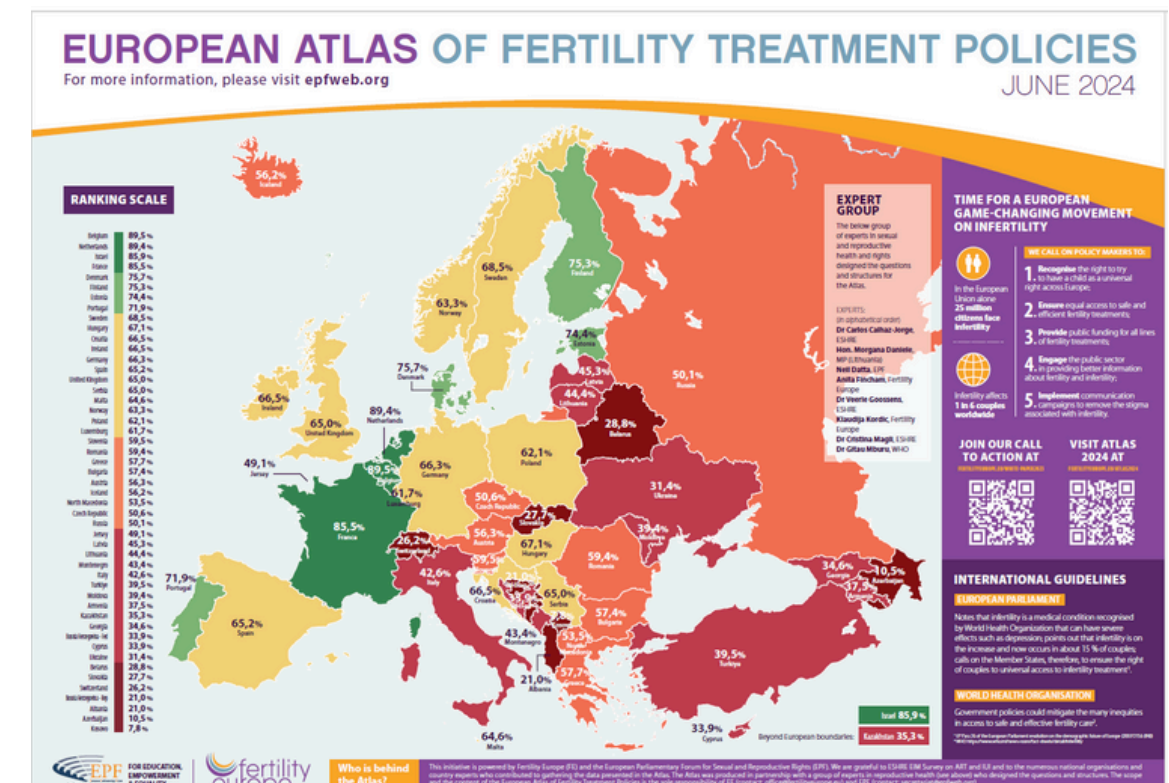
Voir plus

Vers une prise en charge plus humaine
en Assistance Médicale à la Procréati...



Illustrer le rôle de notre association dans l'amélioration du parcours d'AMP

- ❖ Échanges Européens et internationaux (Québec, Japon, Corée du Sud, Finlande)
- ❖ Évolution des recommandations au sujet des synéchies
- ❖ Fertility support
- ❖ Conseil Consultatif National d'Éthique 09/2024 : Formuler des recommandations sur :
 - la limite d'âge fixées pour l'autoconservation ovocytaire et l'accès à l'AMP ?
 - l'utilisation post mortem des gamètes ou d'embryons congelés en cas de décès de l'homme pour des couples en cours de parcours ?
 - l'utilisation de gamètes de donneurs potentiellement décédés?
 - sur la destruction automatique des gamètes auto conservés et les embryons congelés après atteinte de la limite d'âge ?
 - doubles dons ou don d'embryon pour les femmes seules ?
- ❖ ANSM et biosimilaires 10/2024
- ❖ Les autorisations d'absence pour parcours d'AMP
- ❖ Loi de bioéthique : rédaction d'amendements, tribunes collectives, rdv politiques



- Notre première action dès 2013
- Rencontre avec Irène-Lucile HERTZOG, sociologue à Caen
- Mobilisation des adhérents et des bénévoles vers leurs politiques de proximité
- Contacts avec différents groupes politiques / rédaction d'amendements
- Noël 2015 = vote de nos amendements soutenu par Chaynesse KHIROUNI députée de Meurthe et Moselle
- Janvier 2016 la loi santé est promulguée
- Nouvelle mobilisation de certains de nos adhérents : hôpital de Clermont-Ferrand, et Conseil départemental du 93
- Mars 2017 : circulaire GIRARDIN / fonction publique
- Accompagnement de certains syndicats
- Notre dossier AMP-travail pour nos adhérents
- Accompagnements très importants des salarié-es face à des employeurs réticents
- Diffusion de l'information et accompagnements / droits / code du travail (affiches, flyers, etc..)
- Au mois d'avril 2023, nous avons été auditionné par la délégation aux droits des femmes du Sénat qui s'est saisi d'un thème important : la santé des femmes au travail.
- 2023-2024 : sollicitations par des entreprises pour des actions d'information et de sensibilisation au sujet de l'infertilité, l'AMP et leurs impacts sur le travail : UBISOFT, MICROSOFT, CREDIT AGRICOLE, etc...



“Notre souhait est que la loi de bioéthique gagne en cohérence et en pertinence, sans contrevenir à ses principes éthiques : bienfaisance, autonomie, non-malfaisance et justice. Actuellement le système médico-juridique de l’AMP induit des inégalités, maintien des discriminations, empêche l’amélioration de certains diagnostics et de certaines thérapeutiques.

Ainsi, fort de notre expérience associative, nous proposons une évolution permettant de :

- Maintenir les valeurs de solidarité nationale, de droits de l’homme, de respect des libertés humaines fondamentales, de respect de la dignité des hommes et des femmes, et de non discriminations entre les différentes catégories de citoyens.
- Recadrer et limiter des pratiques indignes et illégales, comme le recours aux dons hors cadre sanitaire et juridique, les discriminations par l’argent, l’inégalité dans l’accès aux soins en fonction de son statut conjugal et de sa sexualité, ou de son phénotype.
- Penser l’infertilité et l’AMP en termes de santé publique globale incluant les problématiques liées à l’infertilité dans le contexte environnemental actuel. Proposant des actions de prévention, des propositions concrètes de préservation de la fertilité jusqu’à l’amélioration des résultats et des techniques. Pour **moins** d’AMP et **plus** de santé reproductive.
- Affirmer que l’AMP doit rester dans le domaine de la santé et ne doit pas être un nouveau marché à conquérir. Affirmer que les personnes infertiles ne sont pas des cibles commerciales, mais bien, comme l’indique l’Organisation Mondiale de la Santé, des patients ayant des libertés et des droits.”



- Dans notre manifeste depuis 2013 “Pour un plan fertilité”, infertilité = sujet de santé publique
- Vote en première lecture de la loi de bioéthique du principe d'un PLAN FERTILITÉ
- Été 2021 lancement par Adrien TAQUET alors secrétaire d'état à l'Enfance et aux familles d'un groupe de travail avec René FRYDMAN et notre association = remise d'un document de travail avec des constats et des propositions d'actions
- Octobre 2021 : Olivier VERAN, ministre de la Santé reprend le projet et mandate Samir HAMAMAH et Salomé BERLIOUX pour un rapport sur les causes d'infertilités
- Auditions de représentants de la société civile / rapport
- Février 2022, remise du rapport sur les causes d'infertilités : 6 axes
- Septembre 2023, axe 5 du rapport se concrétise avec le début des travaux PEPR
- Fin 2023-début 2024 plusieurs RDV avec différents ministères
- Mai 2024 : RDV Elysée puis Ministère de la Santé
- Juin 2024 : Dissolution Assemblée Nationale = freinage brutale

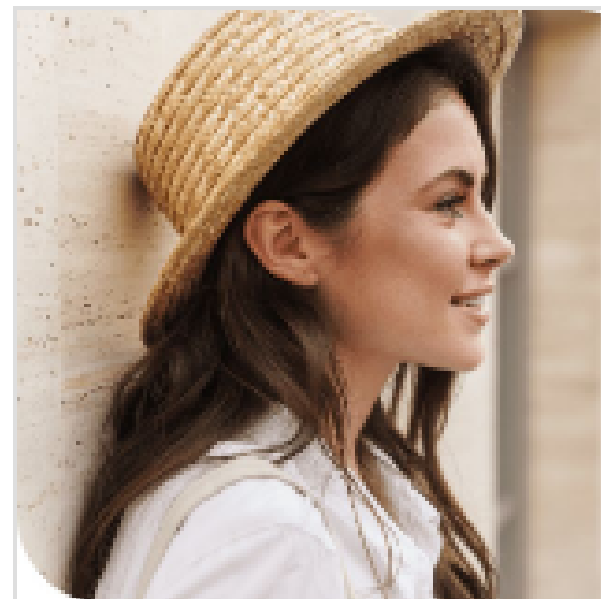


- ❖ Campagne de communication grand public : “Protège ta fertilité” (2019-2023), “Nous voulons être parents” (2024), Tours BUS don (2024)
- ❖ Nos actions de communication sur les réseaux sociaux, YouTube
- ❖ Webinaires, podcasts
- ❖ Sensibilisation dans des événements sportifs
- ❖ Semaine de Sensibilisation à l’Infertilité





- ❖ Fondation en décembre 2021
- ❖ Site lancé 4 novembre 2023 avec la S.M.R. pour informer et sensibiliser les plus jeunes
- ❖ 1ère action auprès d'étudiants le 26 mars 2024



Collectif Info fertilité - comité d'information sur la fertilité

Plateforme dont la mission est d'informer, éduquer et sensibiliser sur le thème de la fertilité le grand...

 Le collectif INFO-FERTILITÉ /

9 choses à savoir sur la fertilité

1 Les femmes et la fertilité

Les femmes disposent d'un stock d'environ **200 000 ovocytes** fixé avant la naissance.

500 ovulations en moyenne, de la puberté à la ménopause

1 seul ovocyte mature par cycle

90% des ovocytes stockés ont disparu à 37 ans

2 Les hommes et la fertilité

Les hommes ont la capacité de produire des spermatozoïdes pour toute leur vie depuis leur puberté.

100 000 000 de spermatozoïdes en moyenne par éjaculation

La **qualité du sperme** baisse avec l'âge

3 Anticiper la conception

Il faut **trois mois** pour améliorer la qualité des spermatozoïdes et des ovocytes après l'arrêt d'un toxique.

Il est conseillé d'avoir une **alimentation saine**, de **ne pas fumer**, d'**arrêter l'alcool**, de **limiter la caféine** et d'avoir une **activité physique** régulière.

Éviter les polluants environnementaux ou les produits chimiques présents dans le quotidien et le milieu du travail.

4 Cibler l'ovulation

À chaque cycle menstruel, la grossesse est possible sur une période allant de **5 jours avant l'ovulation** jusqu'au jour de l'ovulation : c'est la « fenêtre de fertilité ».

Avoir de **fréquentes relations sexuelles** pendant cette période augmente les chances de grossesse (si hétéro).

5 L'âge compte

La fertilité décroît avec l'âge.

20% de chances de grossesse par cycle à **30 ans**

5% de chances de grossesse par cycle à **40 ans**

Risque accru de **fausse-couche** pour les femmes de **plus de 37 ans** et les hommes de **plus de 45 ans**.

6 Après 6 mois ou 1 an d'essai

Souvent, une grossesse arrive dans l'année suivant le début des essais bébé.

Si après **1 an de tentatives** sans succès ou **6 mois** pour les femmes de plus de 35 ans, il est temps de **consulter un spécialiste de la fertilité** pour faire un bilan des deux membres du couple (si hétéro).

7 Consulter sans délai

Votre fertilité peut être affectée par des **infections sexuellement transmissibles**.

Il peut s'agir du **Chlamydiae** ou d'une autre infection génitale masculine ou féminine.

D'**autres problèmes de santé** comme un testicule non descendu, le syndrome des ovaires polykystiques, l'endométriose, les fibromes ou des problèmes de cycles menstruels **nécessitent de consulter**.

8 La FIV ne fait pas de miracle

Les chances d'avoir un bébé après une tentative de FIV chutent avec l'âge.

30% pour les femmes de moins de 35 ans

10% pour les femmes entre 40 et 42 ans

~0% pour les femmes de plus de 43 ans

9 Remédier à l'infertilité

Les traitements d'Assistance Médicale à la Procréation peuvent aider les couples hétérosexuels et lesbiens ainsi que les femmes seules.

L'**autoconservation de gamètes** peut permettre une utilisation ultérieure sans garantie de grossesse.

Parlez-en à un **spécialiste** pour connaître les possibilités qui s'offrent à vous.

Plus d'info sur www.info-fertile.fr

Avec le soutien institutionnel



ANGERS
30-31 MAI 2024
CENTRE DE CONFÉRENCES

PROGRAMME & INSCRIPTIONS
congres.reagjir.org



- ❖ Interview dans Le Moniteur des pharmacies (2023), LA REVUE PHARMA (2024)
- ❖ École d'échographie (2024)
- ❖ Soirée BAMP et HOLLIS : pharmaciens, sages-femmes, gynécologues zone rurale (04/2024) à Rodez
- ❖ Colloque des sages-femmes Lyon (2022), Salle La Source (05/2024)
- ❖ Rencontres ReAGJIR (médecins généralistes) à Angers (05/2024)
- ❖ Novembre 2024 : formations des sages-femmes à Rodez par les professionnels du CHU de Montpellier
- ❖ Diffusion de notre affiche INFO FERTILITÉ (infirmières, gynécologues, MG, etc...)



- ❖ Manifeste de l'association : innovations, immunologie, génétique, IA, DPI-A/EPRADE et qualité relationnelle des prises en charge
- ❖ Membre du C.I.S.E : santé environnementale et son impact sur la fertilité
- ❖ INRAE : effet des perturbateurs endocriniens sur la fonction ovarienne
- ❖ Participation à différents groupes de travail : PEGH AMP, PEGH Génétique,
- ❖ Questionnaires et enquêtes patient-es AMP
- ❖ Participation à différents colloques professionnels pour porter les voix des patients en AMP pour une amélioration des diagnostics, plus de prévention sur le long terme pour la santé des personnes infertiles, points de vue des patients
- ❖ Décembre 2024, intégration dans le groupe de travail Génétique et Grand public, via université de Nantes
- ❖ PHRC DEVIT / Fondation Lejeune

change.org

BAMP



Sacrifier les femmes, préserver les croyances

Lancée le 12 avril 2024
Adressée à [Gabriel Attal \(Premier Ministre français\)](#) et [2 autres](#)

16 897 **25 000**

Signatures Prochain objectif

Soutenir maintenant



Axe 5 : Mettre en place une stratégie nationale de recherche globale et coordonnée sur la reproduction humaine et l’infertilité

❖ Échanges avec des étudiants dans différentes matières : sociologie, psychologie, médecine générale, santé publique

❖ Participation au comité de pilotage du PEPR “Santé des femmes et santé des couples”

Action lancée par l’INSERM en février 2024. Financements consortiums de recherche

sur l’endométriose et les infertilités féminines et masculines

❖ Participation à des projets de recherches, études et enquêtes



Concours

Recrutement Handicap

Chaires Inserm

Appels à projets

Vie du chercheur

Vie des unités

Les instances d'évaluation

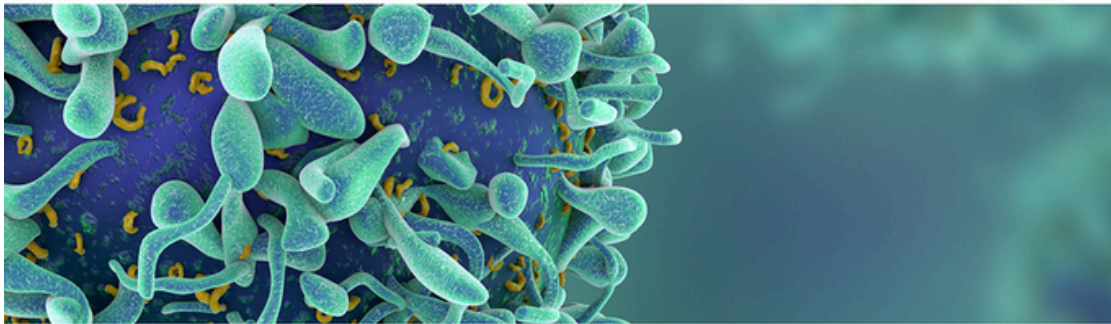
Créer un compte EVA3

Se connecter à EVA3

Guide EVA3

EVA3 - User Guide

Contacts



Appels à projets > PEPR - Santé des Femmes, Santé des Couples | Women's Health, Couples' Health

Résultats

ATIP-Avenir

Programmes d'impulsion

PEPR - Santé des Femmes, Santé des Couples | Women's Health, Couples' Health

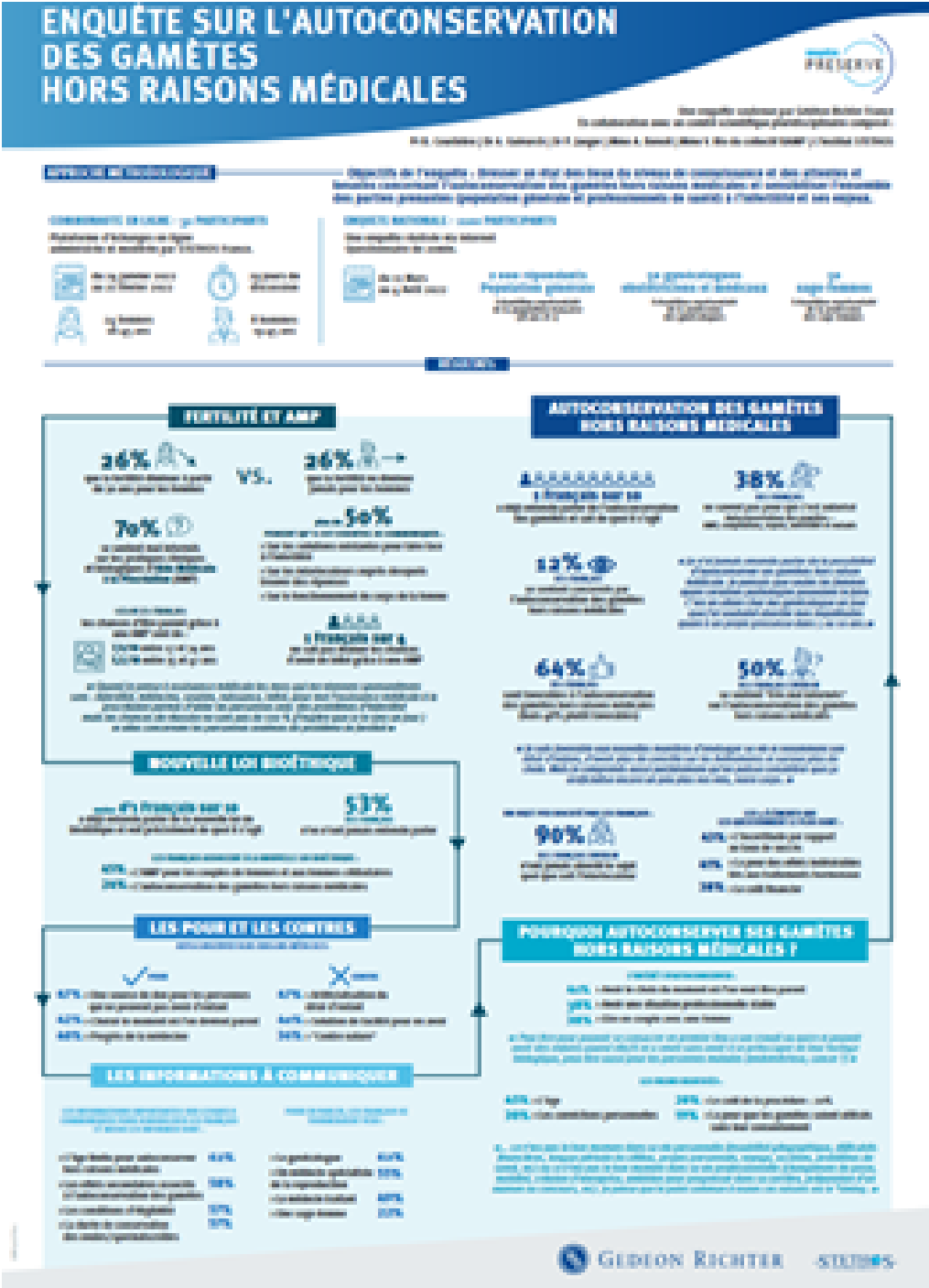
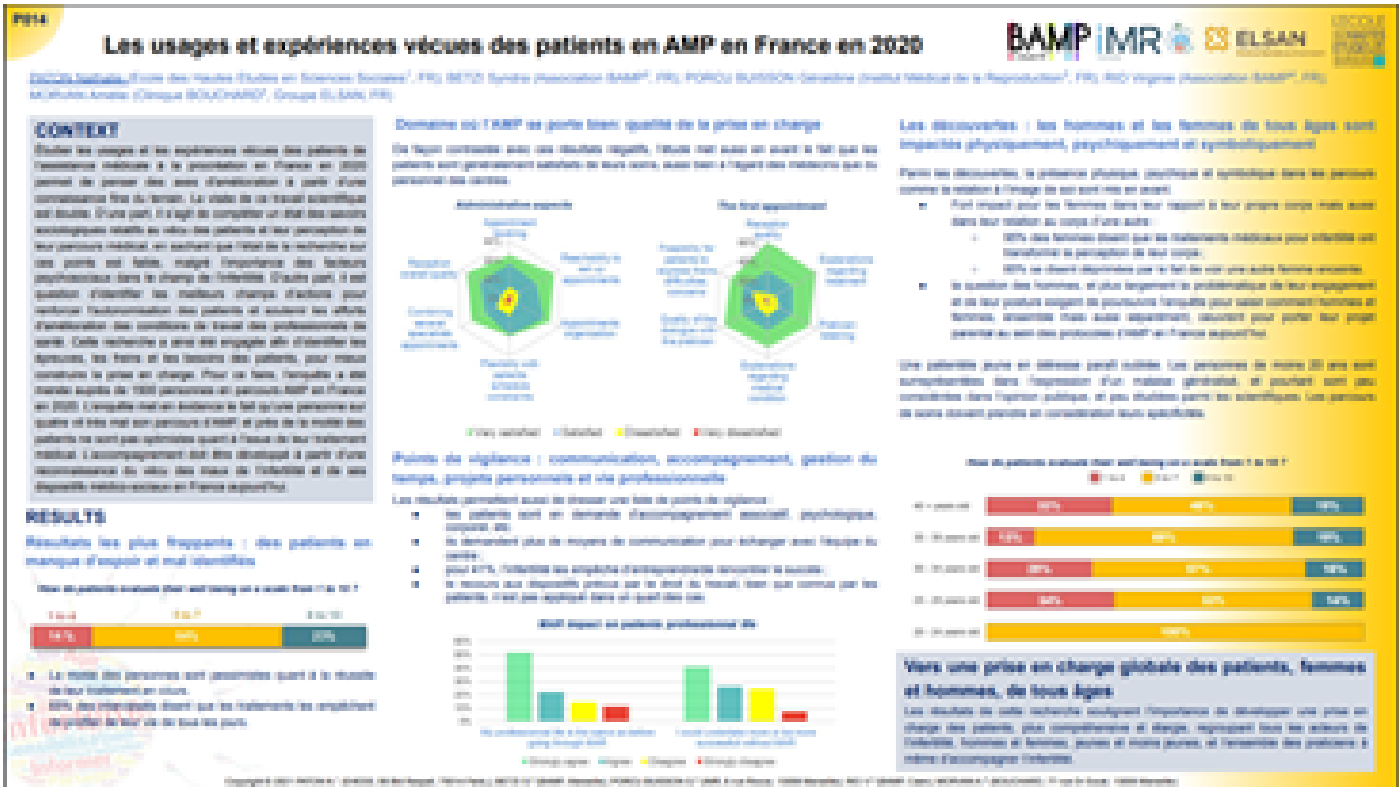
SD-Cancer

Appels à projets Internationaux IRP/ First step

PEPR - Santé des Femmes, Santé des Couples | Women's Health, Couples' Health

Présentation

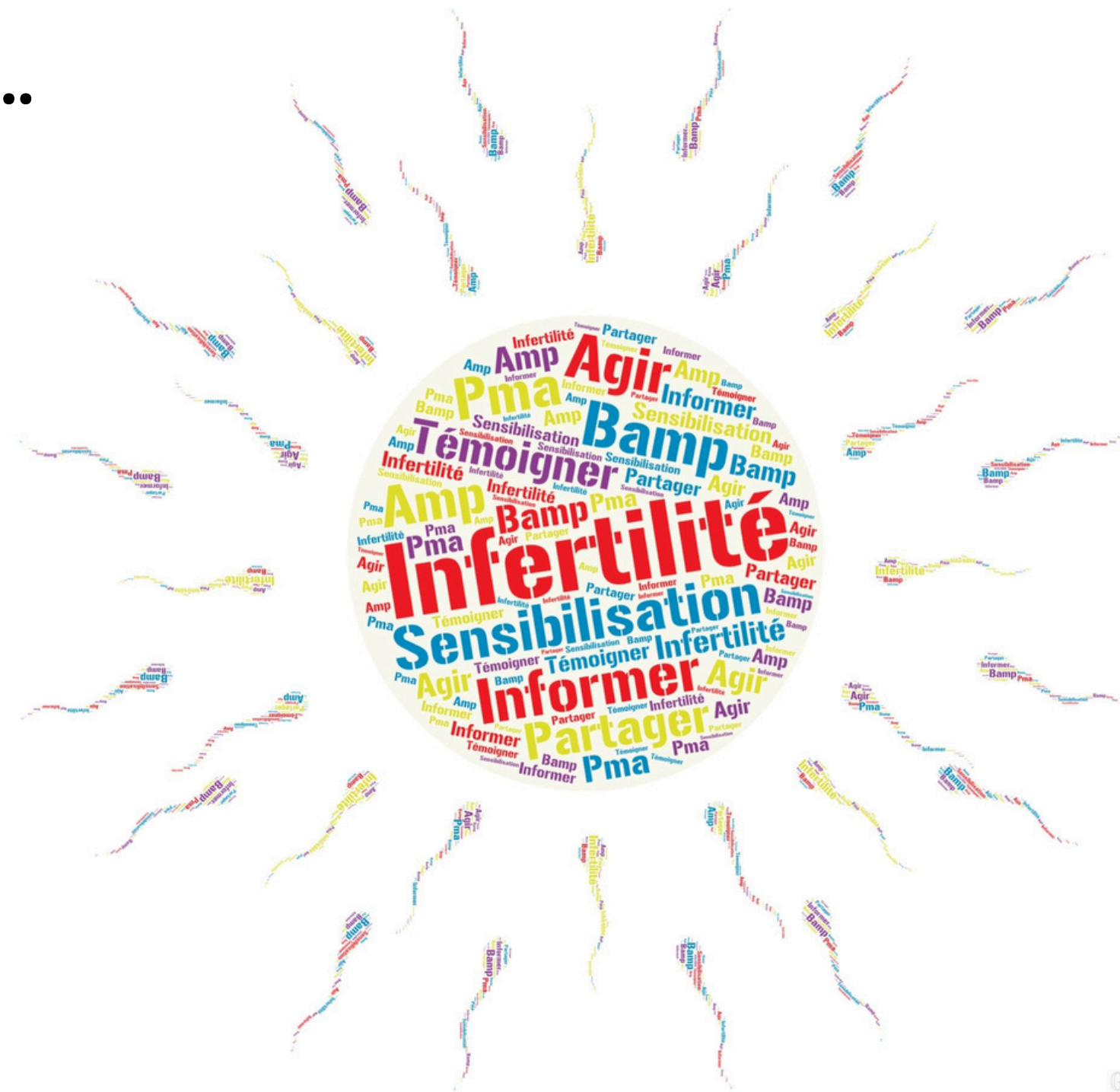
Le Gouvernement a confié à l’Inserm la charge de piloter un PEPR « Santé des Femmes, Santé des Couples » destiné à permettre la mise en œuvre des actions de recherche pertinentes inscrites dans la Stratégie nationale de lutte contre l’endométriose et dans le Rapport sur les causes d’infertilité - Vers une stratégie nationale de lutte contre l’infertilité. Ce PEPR doit permettre de soutenir la recherche sur les mécanismes fondamentaux en jeu, la recherche clinique, épidémiologique et en sciences humaines et sociales, et préparer les innovations clés dans ce domaine.



Axe 6 : Un institut national de la fertilité

❖ Ne pas oublier d'y inclure les patients : démocratie sanitaire

Des actions à venir.....



Merci



Association LES ENFANTS D'ARC EN CIEL : <https://enfants-arcenciel.org/>
Emma VERSAILLES : emma.versailles@enfants-arcenciel.org



Association COLLECTIF BAMP ! : <https://www.bamp.fr/>
Virginie RIO : collectifbamp@gmail.com